



Injures , diffamation, menaces de destruction d'un bien immeuble

Par **apwn3985**, le **19/11/2012 à 14:21**

bonjour à tous ,
dans le cadre d'une succession, je fais l'objet d'injures et de menaces de la part de mon frère ,
immixtion intolérable dans vie privée , il ne manque que la pédophilie, j'ai lu à peu près tout ce
qu'un célibataire peut se voir reprocher !

menace de détruire mes affaires personnelles , et d'un hangar que j'entends acheter ,
en quoi la jurisprudence joue dans les relations de famille ? mon entourage m'incite à ne rien
faire, mon expérience m'invite à réagir !
Merci de votre réponse

Par **smati**, le **21/11/2012 à 22:14**

Qu'entendez-vous par la jurisprudence joue dans les relations de famille?
Vous pouvez porter plainte pour harcèlement moral étant donné que les agissements de votre
frère semblent répétés.
Dans un premier temps, une plainte au commissariat sera nécessaire et une confrontation
sera probablement organisée. Peut être cela sera suffisant pour le dissuader de continuer.